

## Livret d'accueil des apprenants en situation de handicap



ISFFEL

1050 Pen ar Prat

29250 SAINT-POL-DE-LEON

Tél : 02 98 29 03 15

ISFFEL Antenne de La Roche-sur-Yon

15 impasse Périclès

85000 LA ROCHE-SUR-YON

Tél : 02 28 97 74 06

L'ISFFEL est signataire de la charte de progrès pour l'accueil en formation de personnes en situation de handicap initiée par la Région Bretagne et l'Agefiph Bretagne, dans le cadre du Programme Régional pour la formation des Personnes en situation de Handicap.

# SOMMAIRE

<b>1. Quelques chiffres clés autour du handicap .....</b>	<b>4</b>
<b>2. L'accueil et l'accompagnement proposé .....</b>	<b>5</b>
<b>3. Droits et confidentialité .....</b>	<b>6</b>
<b>4. Les moments importants .....</b>	<b>6</b>
<b>5. A retenir .....</b>	<b>6</b>

# Préambule

L'ISFFEL s'inscrit dans **une politique d'égalité des chances** afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à ses différentes formations et de développer leur potentiel.

Tous les apprenants en situation de handicap sont **accompagnés tout au long de leur formation**.

L'ISFFEL s'engage ainsi pour tout apprenant en situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins spécifiques.
- Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation (cours, examens, missions en entreprise).
- L'accompagner dans ses démarches administratives (demande d'aménagements auprès de l'université, du certificateur ou du rectorat).

L'ISFFEL se donne pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose **pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle** des apprenants en situation de handicap.

## Qui peut vous aider ?

**Votre responsable de formation** qui reste votre interlocuteur(trice) privilégié(e) au quotidien.

**Le référent handicap** (personne-ressource au CFA dans le domaine) :

Eric POULIQUEN

✉ [pouliquen@isffel.fr](mailto:pouliquen@isffel.fr)

☎ 06 75 89 44 63

## 1. Quelques chiffres clés autour du handicap

(Sources : INSEE, Ministère du Travail, DARES, AGEFIPH Observatoire de l'emploi et du handicap tableau de bord année 2023)

**7,5%** des personnes en âge de travailler sont reconnues handicapées



**80%** des personnes en situation de handicap travaillent en milieu ordinaire



**80%** des handicaps sont invisibles (troubles sensoriels, cognitifs, maladies chroniques ...)



**13 200** contrats d'apprentissage signés en 2023 par un travailleur en situation de handicap (1,6 % des contrats)



## 2. L'accueil et l'accompagnement proposé

### En amont de la formation

Identifier ensemble vos besoins et les possibilités d'aménagements.

### Pendant le parcours de formation

Entretiens individualisés.

Rencontres avec le référent handicap.

Analyse et mise en place des aménagements nécessaires.

Accompagnement dans les démarches administratives (université, certificateur, rectorat ...).

Actions d'information et de sensibilisation auprès des formateurs.

### Quelques exemple d'aménagements

**Des aides techniques** : adaptation matérielle de type logiciel Antidote Web (correcteur avancé et dictionnaire pour le français, grammaire, syntaxe, ponctuation, reformulation ...) ou d'équipements techniques adaptés (fauteuil ergonomique, tabouret de TP ...), mise à disposition d'un ordinateur portable sans connexion internet pour les examens...

**Des aménagements organisationnels** : majoration de temps pour les examens écrits et/ou oraux par exemple (tiers-temps).

**Des aménagements pédagogiques** : mise à disposition des supports de cours sur la plateforme numérique, adaptation des supports de formation et/ou sujets d'examens (agrandissement en Arial 14 par exemple) ...

### Un accompagnement en entreprise

Un suivi individualisé avec le tuteur en lien avec les missions proposées en entreprise.

### 3. Droits et confidentialité

 Tout ce que vous pouvez dire sur votre handicap est **confidentiel**.

Vous pouvez choisir d'en parler ou pas.

### 4. Les moments importants

 La journée d'accueil.

 Le rendez-vous avec le référent handicap et le (ou la) responsable de la formation en début d'année.

 La mise en place des aménagements nécessaires pour les cours et/ou les examens et/ou en entreprise.

 Le bilan des aménagements mis en place en cours d'année.

### 5. A retenir

 Vous n'êtes pas seul(e) et nous vous proposons un accompagnement personnalisé.

 Vous avez des devoirs mais aussi des droits.

 Vous proposer un service permettant l'égalité des chances tant dans le suivi des cours que dans l'organisation des examens.